

NATURE DE L'APPEL

N° dossier : / Client paye

Nom client :

N° et Rue :

Ville : Code Postal.....

Client :

Info complémentaire :

Date et heure / appel

Heure sur place

Heure fin de mission

Marque

Modèle :

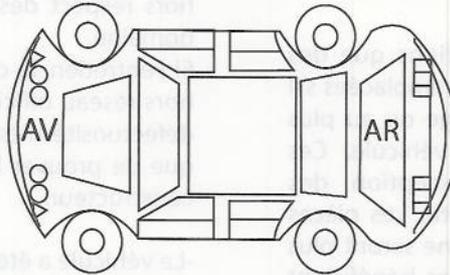
Immat :

Km Compteur :

Date dernière révision :

Km dernière révision :

Cassé x Rayures - Choc ◀



PANNE PRESUMEE:

Autre - Commentaires

Mauvais état général Enneigé Nuit

Niveau Carburant



N° CHASSIS :

Résultat de l'assistance	O	N	notes
Dépannage définitif			
Véhicule doit se rendre en atelier			
Faire vérifier au prochain entretien			
Pas réparable, remorquage organisé			
Non couvert			

Type assistance spécifique
Pièce d'identité obligatoire

Ouverture sans clefs
Forcer écrou antivol
Débloquer l'alarme
Reprogrammer clefs
Numéro et type de pièce d'identité conducteur

Déclaration et signature

Demande pour assistance spécifique :
Le signataire déclare qu'il est habilité à faire effectuer une assistance spécifique comme sus indiqué. Il déclare par la même que la société d'assistance ne peut en aucun cas être tenue pour responsable d'éventuels dégâts en résultant.
Copie de ce rapport reçu par le client et le contenu expliqué au client.

date et signature client :

Compte rendu assistance

Nature de la panne
.....
.....
.....
Diagnostic
.....
.....
.....
Conclusion / Préconisations
.....
.....

Facture pièces

Référence	Libellé	Qté	Montant HT
			€
			€
			€
			€
Total HT			€
19,6 % TVA			€
Total TTC			€

GARANTIE

Chq Espèces

NOM PATROUILLEUR
Signature

CONDITIONS GENERALES DE DEPANNAGE ET DE VENTE DE PIECES DE RECHANGE

1° DEPANNAGE

Les travaux de dépannage sont placés sous la seule responsabilité du dépanneur et excluent toute intervention de la part du client ou de ses préposés.

2° RESPONSABILITE

Pour des raisons de sécurité, le dépanneur peut être amené à proposer au client des réparations complémentaires. Si le client refuse de les effectuer, le dépanneur lui fera signer une décharge de responsabilité.

3° PIECES DE RECHANGE

Le dépanneur n'utilise pour les réparations que des pièces neuves. Le client peut voir les pièces remplacées s'il en fait la demande sur l'ordre de dépannage ou au plus tard au moment de la reprise de son véhicule. Ces pièces pourront lui être restituées à l'exception des pièces d'échange standard ou sous garantie. Les pièces non réclamées au moment de la livraison ne seront plus récupérables par le client. Les pièces utilisées bénéficient de la garantie légale des vices cachés. Ainsi, conformément aux articles 1641 et suivants du code civil, le professionnel garantit l'utilisateur contre tout défaut caché des pièces utilisées qui en diminuerait l'usage.

ORIGINE DES PIECES

Toutes les pièces utilisées par le professionnel lors de son intervention sont d'origine constructeur.

4° CONDITION DE VENTE

Conformément à l'article L. 114-1 du code de la consommation, c'est-à-dire dans l'hypothèse où le montant prévu des réparations est supérieur à un seuil de 500 euros, le réparateur s'engage à indiquer au client la date de limite à laquelle il pourra récupérer son véhicule. Le paiement de la facture de vente de pièces de rechange est payable au comptant. Aucun report ou mise en place de conditions particulières n'est possible avec nos intervenants sur place.

5° GARANTIE

Les pièces de rechange sont couvertes par la garantie légale des vices cachés prévus par les articles 1641 et suivants du code civil.

En outre, le client bénéficie d'une garantie contractuelle de 12 mois (24 mois pour les batteries neuves) à compter de la date de facture, éligible ou pas selon application de la garantie, dite Garantie de la pièce de rechange.

La garantie ne s'applique pas et le constructeur se trouve déchargé de toute responsabilité lorsque :

- La pièce de rechange n'est pas l'origine de l'incident dont se plaint le client

- La pièce d'origine est utilisée en dehors de sa destination initiale, prévue par le constructeur, ou si elle a été l'objet de modifications ou adaptations, non autorisées par le constructeur, ou enfin, si un de ses composants a été remplacé par une pièce ou un composant d'une autre origine.

- La défectuosité constatée tient de l'entretien ou de la réparation par un atelier non agréé par le constructeur et hors respect des préconisations du constructeur dans le domaine.

Si l'entretien, le contrôle ou la réparation ont été effectués hors réseau officiel, le client doit apporter la preuve que la défectuosité n'est pas due à l'une de ses opérations, ainsi que de prouver leurs conformités aux préconisations du constructeur.

- Le véhicule a été utilisé dans les conditions qui ne sont pas conformes à l'usage défini par le constructeur pour l'application de la garantie légale (surcharge, compétition, démonstration, importation d'un véhicule non conforme aux normes en vigueur dans le pays d'utilisation, modification de type de combustible hors agrément de l'état ...)

Le transfert de propriété n'éteint pas l'application de la garantie légale des pièces de rechange.

Le constructeur rappelle la nécessaire obligation de l'entretien périodique.

6° INFORMATIQUES ET LIBERTES

Les informations nominatives qui sont demandées au client, lors de sa demande de dépannage ou de la vente de pièce de rechange sont indispensables à la réalisation ou à la passation de celles-ci. Ces informations sont conservées par nos soins afin de fournir à notre client, un service de qualité et d'analyser la réactivité de son organisation après vente.

Conformément aux articles 26/27 de la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, le client a un droit d'accès à ces informations auprès de nos services quant à la partie qui le concerne.

7° CONTESTATION

En cas de contestation relative à l'exécution du présent contrat :

- Si le client est un particulier, le choix du tribunal compétent se fera conformément à la loi.

S'il s'agit d'un professionnel, le tribunal dont dépend le siège social du réparateur sera le seul compétent.

En outre, le client dans un but de conciliation, peut et doit s'adresser au service relations clientèle du constructeur.

Le présent document signé du client l'engage sur ce qui est reporté, sans contestation possible.